

# L'opposition tchadienne réagit à l'ordonnance 020 portant sur la Charte des Partis Politiques

CONFERENCE DE PRESSE DE L'OPPOSITION DEMOCRATIQUE EN REACTION CONTRE L'ORDONNANCE 020 PORTANT CHARTE DES PARTIS POLITIQUES AU TCHAD (01 septembre 2018)

Mesdames et Messieurs les présidents et secrétaires généraux des partis politiques ;  
Mesdames et Messieurs les journalistes des médias publics et privés, bienvenues à cette conférence de presse post-forum national inclusif qui se voulait d'apporter les solutions aux différents maux qui minent le Tchad sous le régime MPS.

Comme vous le savez, ce forum a été l'occasion, sinon une astuce savamment orchestrée sur le dos du peuple tchadien pour l'asservir davantage.

Le Président DEBY disait à sa prise du pouvoir qu'il n'apportait ni or ni argent au peuple mais la liberté. Se rendant compte que la liberté, si liberté il y a sous son règne, ne fait pas son intérêt, il fallait revenir à la dictature pour mieux régner en monarque. Il a voulu associer les organisations de la société civile et les partis politiques de l'opposition à sa forfaiture. Heureusement que nous étions vigilants pour démasquer à temps cette ruse en déclinant son offre empoisonnée. Comme nous avons refusé d'apporter notre caution à son jeu, le forum national inclusif a été un échec cuisant depuis son organisation jusqu'à ses conclusions en passant par son déroulement.

Mesdames et Messieurs ;

Comme le forum est taillé à la mesure d'IDRISS DEBY et son parti, ses conclusions aussi sont évidentes.

Nous nous retrouvons avec une invention d'un régime qui n'a jamais existé au monde. Si cette imagination relevait d'une bonne ingéniosité, nous l'aurions soutenu. Malheureusement, les pontes du MPS ont employé leur génie créateur au mal en élevant le président au rang d'un demi-dieu, sachant tout et pouvant tout décider et faire sans l'aide de personne. Le régime présidentiel tchadien dit « intégral » est un piège dans lequel les tchadiens ont été entraînés. Ce qui a permis le glissement dans un régime dictatorial des temps modernes.

La constitution de la quatrième République, en son article 231 a retiré le pouvoir législatif au parlement pour le confier au Président. La primature est dissoute pour que le pouvoir exécutif ne soit pas partagé. Le Conseil Constitutionnel est fragilisé, devenant une simple chambre de la Cour suprême.

Dans le sillage de l'article 231 de la constitution du 4 mai 2018 dont la rédaction et l'adoption n'ont pas respecté l'orthodoxie en la matière, le président de la République, monarque des temps modernes, légifère par ordonnance, mettant ainsi en marche le plan secret concocté entre lui et ses amis politiques pour tordre le cou, sinon, d' « assassiner » la démocratie titubante comme depuis toujours. Nous en voudrions pour preuve : les ordonnances sur les associations, la charte des partis politiques, objet de notre pétition, la presse, le découpage administratif et les différents décrets, notamment le décret nommant les Directeurs Généraux du Bureau Permanent des Elections (BPE) et bientôt la loi portant Code électoral et le décret sur la CENI.

Mesdames et Messieurs ;

L'ordonnance 020 portant Charte des partis politiques au Tchad n'est rien d'autre qu'une intention de nuire, habillée de la légalité, pour un retour au parti unique qu'aucun tchadien n'en rêve de sa vie. Nous vous invitons, chers journalistes, à jeter un coup d'œil sur la pétition adressée au Président de la République et vous vous en rendrez compte.

Du moment où il y a les bruits de botte à l'Est et au Nord du pays, l'heure devrait être plutôt au réchauffement des relations entre le pouvoir et les partis politiques. Malheureusement, le MPS a jugé mieux de créer d'autres frustrations aux tchadiens qui ont choisi la voix de la légalité pour leur lutte politique. Le seul cadre de lutte politique restant les partis. Vouloir les dissoudre tous cache mal la volonté de se maintenir au pouvoir par la force des armes.

Le peuple tchadien veut la paix, donnons-lui la paix !

Nous, partis politiques présents et signataires de cette pétition demandons au Président de la République ce qui suit :

- Le retrait pur et simple de l'ordonnance 020 portant Charte des partis politiques ;
- L'organisation des consultations avec toutes les parties prenantes au jeu démocratique afin que la Constitution soit révisée et adaptée au contexte national.

Nous vous remercions.

